



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activité

Question écrite n° 5428

### Texte de la question

M. Jacques Guyard appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la deterioration de la situation de l'industrie papetiere francaise. En effet, les distorsions de concurrence d'origines monetaire et reglementaire ont entraine pour cette industrie, en 1992, une chute d'environ 10 p. 100 de son chiffre d'affaires. Malheureusement les recents remous monetaires risquent d'aggraver tres serieusement les resultats pour l'annee 1993. A cette situation s'ajoute une chute brutale de la consommation qui se traduit pour les premiers mois de cette annee par rapport a l'annee precedente a une chute de 5 p. 100 dans le papier journal, 2 p. 100 dans le papier d'impression, ecriture non couche et de moins 1,5 p. 100 dans le papier sanitaire et domestique. Ainsi, malgre les efforts produits par l'industrie papetiere francaise entre 1991 et 1993 et la baisse des prix de revient de 6 p. 100 les concurrents etrangers ont pu pour leur part reduire les leurs de 20 a 40 p. 100. De ce fait les importations italiennes de papier couche ont bondi de 42 p. 100 pour les quatre premiers mois de l'annee 1993, celles de la Finlande de 34 p. 100, et celles de l'Espagne de 20 p. 100. Durant cette periode nos exportations en Espagne ont recule de 12 p. 100 et de 17 p. 100 au Portugal. En consequence, il lui demande les mesures immediates qu'il compte prendre pour eviter les reductions d'effectifs, les fermetures de sites, et le rapatriement dans d'autres pays des activites envisages par des groupes etrangers ayant massivement investi dans notre pays.

### Texte de la réponse

L'industrie papetiere traverse depuis plusieurs mois une situation d'une extreme gravite. Si certains des problemes qu'elle rencontre sont de meme nature que ceux auxquels sont confrontees l'ensemble des entreprises francaises, les causes majeures de ses difficultes sont cependant bien specifiques et necessitent un traitement particulier. Le developpement et l'avenir des entreprises industrielles francaises sont au coeur des preoccupations du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur ainsi que de l'ensemble du Gouvernement. Le Gouvernement a d'ores et deja montre la plus grande fermete dans les negociations commerciales internationales afin de privilegier et de defendre les interets des entreprises francaises et communautaires. Sur le plan national, les dispositions visant a alléger les charges pesant sur les entreprises et a assurer leur competitivite ainsi que les mesures prises recemment en faveur d'une relance de la consommation beneficieront a l'ensemble des entreprises francaises. Pour repondre aux contraintes des societes menacees de facon plus immediate, les moyens d'intervention des pouvoirs publics ont ete augmentes significativement. Au niveau communautaire, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur veille a ce que l'elaboration des directives visant a harmoniser les differentes reglementations nationales, notamment en ce qui concerne la valorisation des dechets d'emballage, se poursuive activement. Les industries papetieres francaises sont par ailleurs victimes, au-dela d'un desequilibre mondial persistant entre une offre croissante et une demande atone, des recents desordres monetaires europeens. Les devaluations brutales a l'automne dernier des monnaies finlandaises et suedoises ont assure un avantage competitif aux principaux concurrents des producteurs communautaires. Afin d'enrayer la chute des cours des papiers qui a suivi ces devaluations et de limiter la penetration des produits finlandais et suedois dans

la Communauté, le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur a proposé au Gouvernement de déposer auprès de la commission une demande de clause de sauvegarde sur les cinq types de papiers les plus touchés et qui représentent environ un tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble de la profession. Une telle demande, et dans le contexte actuel de l'élargissement de la Communauté à ces pays, revêt un caractère exceptionnel. La Commission des communautés européennes a été sensible à la gravité de la situation des entreprises et des intérêts en cause et a réagi rapidement à cette demande déposée le 19 juillet dernier. Elle a proposé aux gouvernements finlandais et suédois des mesures de surveillance des quantités des papiers exportés dans la Communauté et des cours des transactions opérées. Ces informations devront être fournies bi-mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> août. S'il apparaissait, dans quelques semaines, que ce dispositif se révélait insuffisant pour entraîner une remontée significative des cours qui seule permettrait de restaurer les conditions d'un développement durable pour les industries papeteries, le Gouvernement français pourrait être amené à proposer des mesures plus strictes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guyard Jacques](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5428

**Rubrique :** Papier et carton

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 1993, page 2773

**Réponse publiée le :** 18 octobre 1993, page 3565